



# PRÉFET DE LA HAUTE- SAÔNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vesoul, le 21 octobre 2022

### **Sécheresse | Suspension des restrictions d'usage de l'eau, mais maintien de la vigilance !**

À ce jour, l'indice d'humidité des sols est toujours au-dessous de la normale avec un déficit qui se situe entre - 10 et - 40 %. Les nappes restent à des niveaux bas à très bas, même si elles commencent à réagir aux précipitations du mois de septembre. L'hydrologie des eaux de surface poursuit également sa tendance à l'amélioration. Mais contrairement aux constats dans les départements voisins qui ont bénéficié de pluies conséquentes en septembre, la situation en Haute-Saône reste fragile et dépendante des précipitations à venir.

#### **C'est pourquoi l'ensemble du département vient d'être placé au niveau « vigilance ».**

Les mesures de restrictions des usages de l'eau sont suspendues, mais il convient de garder une attitude responsable, de rester attentif sur les manières de consommer l'eau et de conserver de bonnes pratiques et de bons gestes pour l'économiser :

- détecter et réparer toute fuite d'eau sans tarder,
- limiter sa consommation d'eau au strict nécessaire,
- privilégier les douches aux bains,
- installer des équipements sanitaires économes en eau,
- ne pas faire de réserves inconsidérées au risque que l'eau stockée devienne impropre à la consommation humaine,
- récupérer les eaux de pluie pour les usages domestiques extérieurs,
- lutter contre le gaspillage en ne prélevant que les quantités réellement nécessaires à ses besoins,
- éviter toute pollution dans les milieux récepteurs que sont les cours d'eau.

L'arrêté préfectoral est consultable avec le lien ci-dessous :

<https://www.haute-saone.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Secheresse>

Il est indispensable que chacun poursuive les efforts pour mettre en œuvre une gestion économe de l'eau, que ce soit à partir des prélèvements dans les nappes, dans les cours d'eau ou à partir des réseaux publics de distribution d'eau potable.

Enfin, l'outil Propluvia permet à tout usager de consulter les zones où des mesures de restriction ont été prises : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

**Bureau de la Représentation de l'État  
et de la Communication Interministérielle**

Tél. : 03 84 77 70 12

Mél : [pref-communication@haute-saone.gouv.fr](mailto:pref-communication@haute-saone.gouv.fr)

1 rue de la préfecture  
70 000 VESOUL

[www.haute-saone.gouv.fr](http://www.haute-saone.gouv.fr)

@Prefet70  